

Feuille de route santé sexuelle n° 3

2026-2030

Poursuivre et renforcer les efforts engagés depuis 2017

Adoptée en 2017, la **Stratégie nationale de santé sexuelle** (SN2S) 2017-2030 structure les politiques publiques menées en matière de santé sexuelle. Elle s'inscrit dans une approche globale, positive et fondée sur les droits, qui dépasse la seule prévention des risques pour viser l'épanouissement relationnel et sexuel, dans le respect de la diversité des orientations sexuelles et des identités de genre.

Les deux premières feuilles de route (2018-2020 et 2021-2024), qui déclinent cette stratégie nationale, ont permis des avancées structurantes : éducation à la vie affective et sexuelle, formation des professionnels, accès facilité au dépistage (VIHTEST, Mon test IST), à la contraception, à la PrEP et à l'IVG, ainsi que la structuration territoriale de l'offre de soins et

un accompagnement renforcé des publics vulnérables. Ces avancées s'appuient également sur un effort accru de production de connaissances venant éclairer et orienter les politiques publiques à venir.

La **feuille de route 2026-2030** est la troisième et dernière déclinaison de cette stratégie. Elle a vocation à consolider les acquis des deux feuilles de route précédentes, tout en intégrant des réponses aux mutations et aux phénomènes émergents de la santé sexuelle, parmi lesquels le chemsex et l'impact du numérique sur la santé sexuelle des jeunes. Cette feuille de route permettra de clore les travaux engagés dans le cadre de la stratégie nationale et d'en évaluer les effets pour envisager la suite.

Concevoir des dispositifs concertés par une approche fondée sur les besoins

Le pilotage de cette politique publique est résolument participatif. La stratégie nationale de santé sexuelle repose donc sur la mobilisation d'une grande variété d'acteurs, permettant de définir des orientations et des recommandations fondées sur les besoins exprimés sur le terrain. Les partenaires associatifs, les sociétés savantes, de nombreux professionnels de santé ainsi que les directions d'administration centrale, les agences sanitaires et les ministères partenaires ont ainsi été impliqués sur les travaux d'élaboration de cette feuille de route et le seront également sur sa mise en œuvre.

Les 22 actions qui ressortent de ces travaux sont réparties sur les cinq axes qui ont structuré les travaux du comité de pilotage :

- 1** Promouvoir la santé sexuelle, informer et former
- 2** Améliorer les parcours, le dépistage, la prévention biomédicale et la prise en charge
- 3** Structurer des politiques publiques relatives au chemsex
- 4** Améliorer les connaissances pour l'action publique en santé sexuelle
- 5** Construire une stratégie commune pour les territoires ultra-marins et soutenir leur action territoriale

Quelques actions phare de la feuille de route

Sélection d'actions illustrant les priorités des axes 2, 3 et 4

AXE 2 - Action n° 11

Vers une meilleure lisibilité de l'offre en santé sexuelle

- **Mieux organiser les structures existantes** : clarifier et articuler les missions des différents lieux d'accès à la santé sexuelle (CeGIDD, centres de santé sexuelle, centres de santé et de médiation en santé sexuelle), pour une prise en charge plus cohérente et plus lisible.
- **Faciliter l'accès aux soins** : développer la téléconsultation et les actions « d'aller-vers » pour toucher les publics les plus éloignés du système de santé.
- **Renforcer le maillage territorial** : ouvrir 5 nouveaux centres de santé et de médiation en santé sexuelle (CSMSS) dans les grandes villes.
- **Améliorer la coordination à l'échelle des territoires**, en particulier via les comités régionaux de coordination de la santé sexuelle (CoReSS).

AXE 3 - Actions n° 17 et 18

Chemsex : une réponse politique inédite

- **Adapter la prévention aux usages réels** : produire des messages de prévention co-construits avec les personnes concernées et diffusés là où les publics se trouvent, notamment sur les réseaux sociaux et applications de rencontre.
- **Développer la réduction des risques** : déployer des outils et kits adaptés pour limiter les overdoses, prévenir les infections (VIH, IST, hépatites) et maintenir le lien avec le soin, dans une logique de dialogue sans jugement.
- **Mieux former les professionnels** : structurer une offre de formation nationale (sensibilisation et approfondissement) pour améliorer le repérage et l'accompagnement des personnes concernées.
- **Construire des parcours de soins coordonnés** : décroiser la santé sexuelle, l'addictologie et la santé mentale pour proposer une prise en charge globale, précoce et non stigmatisante.

AXE 2 - Actions n° 8 et 9

Renforcer l'accès à l'IVG et à la contraception

- **Faciliter l'accès à l'IVG sur tout le territoire** : développer l'offre d'IVG instrumentale par l'ouverture à davantage de structures, et aux sages-femmes hors établissements de santé et mieux prendre en charge les frais associés.
- **Faire reculer la stigmatisation autour de l'IVG** : saisir le CCNE* pour réinterroger les délais légaux de recours et la clause de conscience spécifique à l'IVG, pour donner sa pleine effectivité à ce droit désormais inscrit dans la Constitution.
- **Améliorer l'accès à la contraception et à la contraception d'urgence** : évaluer l'accès sans ordonnance aux pilules microprogestatives et faciliter le recours au DIU au cuivre en contraception d'urgence.
- **Simplifier l'accès à la contraception définitive** : proposer la suppression du délai de réflexion et évaluer la réalisation de la vasectomie hors établissement de santé.

AXE 4 - Actions n° 19 et 20

Produire des connaissances pour agir

- **Structurer la recherche en santé sexuelle** : soutenir les équipes et les jeunes chercheurs, combler les manques de données sur certains sujets (contraception, santé sexuelle des jeunes, populations vulnérables, etc.).
- **Créer des outils et des données communes** : élaborer des indicateurs partagés et une plateforme nationale de données pour mieux comparer et capitaliser sur les connaissances.
- **Évaluer la stratégie nationale de santé sexuelle** : mesurer les résultats obtenus depuis 2017, grâce à un suivi national des indicateurs et un répertoire actualisé des données.
- **Éclairer les politiques publiques de demain** : tirer les enseignements de cette évaluation pour définir les priorités de la prochaine stratégie, au-delà de 2030.

* Conseil consultatif national d'éthique